



Dossier de Mariage



**Célébration à l'Hôtel du Doyen situé rue Lambert Leforestier
(parking rue Tardif)**

Dossier à déposer au préalable puis publication des bans
(présence obligatoire des futurs(es) époux(ses)),
uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 02.31.51.60.62

Mairie, service état-civil, 12 bis rue Laitière - 14400 BAYEUX

Documents à fournir au dépôt du dossier

Pour les personnes de nationalité française

Original de la **copie intégrale de l'acte de naissance délivrée par la mairie de naissance datant de moins de 3 mois** à la date de la publication des bans (validité de 6 mois pour les actes délivrés par les DOM-TOM)

Pièce d'identité (Passeport ou Carte Nationale d'Identité)

Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** au nom de chacun des futurs époux (avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer, quittance électricité/gaz, téléphone fixe)

Pour les personnes de nationalité étrangère

Original de la **copie intégrale de l'acte de naissance délivrée** dans le pays de naissance ou auprès du Consulat du pays en France légalisé par celui-ci avec traduction établie par un traducteur assermenté par la Cour d'Appel, datant de **moins de 6 mois** à la date de la publication des bans.

Certificat de coutume (établi au consulat ou à l'ambassade du pays en France), daté de **moins de 6 mois** à la date de la publication des bans.

Certificat de célibat (établi au consulat ou à l'ambassade du pays en France), daté de **moins de 6 mois** à la date de la publication des bans.

Pièce d'identité (Titre de séjour ou passeport)

Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** au nom de chacun des futurs époux (avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer, quittance électricité/gaz, téléphone fixe)

Autres pièces

Les 2 attestations complétées, datées et signées

Liste des témoins (âgés de 18 ans révolus) complétée des photocopies de la pièce d'identité (comportant le nom d'usage pour les femmes mariées)

Cas particuliers

Régime matrimonial : l'attestation du notaire en cas de contrat de mariage ou l'acte de désignation de la loi applicable ou certificat le mentionnant

Enfants du couple nés avant mariage : acte de naissance des enfants, daté de **moins de 3 mois** et présentation du livret de famille de parents non mariés

Veuf(ve) : l'acte de décès du précédent conjoint

Divorcé(e) : la mention doit figurer sur l'acte de naissance. A défaut, fournir une copie intégrale de l'acte de mariage avec la mention de divorce.

Majeur sous curatelle : jugement ou document du greffe Tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil et le consentement du curateur ou du juge des tutelles

Majeur sous tutelle : jugement ou document du greffe Tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil et le consentement du conseil de famille ou des parents.

Parents domiciliés à Bayeux : fournir un justificatif de domicile d'un des parents daté de **moins de 3 mois** et la copie de la pièce d'identité

Présence d'un traducteur assermenté lors de la cérémonie : lorsque les époux ne maîtrisent pas la langue française, le concours à un interprète assermenté auprès de la cour d'Appel est obligatoire. Choisi par ces derniers, il assiste les époux lors de la célébration.

Renseignements relatifs au Mariage

Le mariage doit être célébré à la mairie de BAYEUX

le àh.....
(horaire défini par le service Etat Civil au dépôt du dossier)

Mariage religieux ☐ Oui ☐ Non

Echange d'alliances ☐ Oui ☐ Non

Lien de parenté entre vous : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? :

Contrat de mariage ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le contrat de mariage a été ou sera signé chez :

Maître

Notaire à :

Le

Une loi étrangère sera-t-elle choisie ? *

Date de l'acte de désignation de la loi applicable :

Domicile après le mariage :

.....

Nombre d'invités au mariage civil :

Publication dans la presse locale

☐ Oui ☐ Non

Enfants communs ☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquer le nombre : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6

N° de portable n°1:et n°2:.....

Adresse mail n°1.....@.....

n°2.....@.....

***Instruction Générale relative à l'Etat Civil (n° 382 et n° 550-1)**

[...] Conformément à l'article 3 de la convention sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux conclue à la Haye le 14 mars 1978, les futurs époux peuvent désigner comme loi étrangère applicable celle de l'État sur le territoire duquel l'un des époux a sa résidence habituelle au moment de la désignation, celle sur le territoire duquel il établira sa nouvelle résidence habituelle après le mariage ou celle dont l'un des époux a la nationalité au moment de cette désignation. Ils peuvent également choisir, en ce qui concerne les immeubles, la loi du lieu où ils sont situés [...]

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) Époux (se)

FUTUR(E) ÉPOUX (SE) 1

IDENTITÉ

Nom	
Prénoms	
Date et lieu de naissance	Le à
Nationalité	
Profession	

VOTRE SITUATION FAMILIALE :

☐ Célibataire☐ Divorcé(e)☐ Veuf(ve)

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date de divorce ou du veuvage :

☐ DOMICILE☐ RÉSIDENCE

Adresse :

code postal commune

Pays

Père DU (DE LA) FUTURE (E) ÉPOUX (SE)

Nom Prénoms

Adresse

code postal..... commune.....

Profession

☐ en retraite☐ décédé

Mère DU (DE LA) FUTURE (E) ÉPOUX (SE)

Nom de naissance

Prénoms

Adresse

code postal..... commune.....

Profession

☐ en retraite☐ décédée

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) Époux (se)

FUTUR(E) ÉPOUX (SE) 2

IDENTITÉ

Nom	
Prénoms	
Date et lieu de naissance	Le à
Nationalité	
Profession	

VOTRE SITUATION FAMILIALE :

☐ Célibataire

☐ Divorcé(e)

☐ Veuf(ve)

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date de divorce ou du veuvage :

☐ **DOMICILE**

☐ **RÉSIDENCE**

Adresse :

code postal commune

Pays

Père DU (DE LA) FUTURE (E) ÉPOUX (SE)

Nom Prénoms

Adresse

code postal..... commune.....

Profession

☐ en retraite

☐ décédé

Mère DU (DE LA) FUTURE (E) ÉPOUX (SE)

Nom de naissance

Prénoms

Adresse

code postal..... commune.....

Profession

☐ en retraite

☐ décédée

Liste des témoins du Mariage

Le mariage est célébré en présence d'au moins deux témoins âgés de 18 ans révolus.

Premier témoin (obligatoire)	Deuxième témoin (obligatoire)
Prénoms :	Prénoms :
.....	
Nom :	Nom :
Nom marital :	Nom marital :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Profession :	Profession :
Domicile :	Domicile :
.....	
.....	
Troisième témoin (facultatif)	Quatrième témoin (facultatif)
Prénoms :	Prénoms :
.....	
Nom :	Nom :
Nom marital :	Nom marital :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Profession :	Profession :
Domicile :	Domicile :
.....	
.....	

ATTESTATION FUTUR(E) ÉPOUX (SE) 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n° 74449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e)

.....
Nom et prénoms (en majuscules)

né(e) le à
(Commune et département)

atteste sur l'honneur

- avoir mon domicile à l'adresse suivante :

.....

code postal : commune :

depuis le

- avoir ma résidence à l'adresse suivante :

.....

code postal : commune :

depuis le

- exercer la profession de
- sans profession ☐

que je suis célibataire ☐ divorcé(e) ☐ veuf, veuve ☐

A le

Signature

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 161 DU CODE PÉNAL, SERA PUNI D'UN EMPRISONNEMENT DE 6 MOIS À 2 ANS ET D'UNE AMENDE DE 61 € À 610 € OU DE L'UNE DE CES DEUX PEINES SEULEMENT, QUICONQUE AURA SCIEMMENT ÉTABLI OU FAIT USAGE D'UNE ATTESTATION OU D'UN CERTIFICAT FAISANT ÉTAT DE FAITS MATÉRIELLEMENT INEXACTS OU QUI AURA FALSIFIÉ OU MODIFIÉ UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT ORIGINAIREMENT SINCÈRE.

ATTESTATION FUTUR(E) ÉPOUX (SE) 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n° 74449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e)

.....
Nom et prénoms (en majuscules)

né(e) le à
(Commune et département)

atteste sur l'honneur

- avoir mon domicile à l'adresse suivante :

.....

code postal : commune :

depuis le

- avoir ma résidence à l'adresse suivante :

.....

code postal : commune :

depuis le

- exercer la profession de
- sans profession ☐

que je suis célibataire ☐ divorcé(e) ☐ veuf, veuve ☐

A le

Signature

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 161 DU CODE PÉNAL, SERA PUNI D'UN EMPRISONNEMENT DE 6 MOIS À 2 ANS ET D'UNE AMENDE DE 61 € À 610 € OU DE L'UNE DE CES DEUX PEINES SEULEMENT, QUICONQUE AURA SCIEMMENT ÉTABLI OU FAIT USAGE D'UNE ATTESTATION OU D'UN CERTIFICAT FAISANT ÉTAT DE FAITS MATÉRIELLEMENT INEXACTS OU QUI AURA FALSIFIÉ OU MODIFIÉ UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT ORIGINAIREMENT SINCÈRE.